

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE-Commune de St Michel-

Par arrêté du 10 février 2016, le préfet de la Charente a prescrit l'ouverture d'une enquête publique à la mairie de St Michel du **lundi 7 mars 2016 au jeudi 7 avril 2016 inclus**, sur la demande d'autorisation présentée par la SAS PAPERIE ST MICHEL, sise avenue de l'Industrie, 16470 St Michel, pour l'épandage agricole des boues de sa station d'épuration.

Cet établissement autorisé à exploiter le papier par arrêté préfectoral modifié du 23 avril 1991 (rubrique principale n°3610 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement), doit pour l'épandage se conformer aux dispositions de l'article 12.3 de l'arrêté ministériel du 3 avril 2000 relatif à l'industrie papetière.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'épandage pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, dans les mairies de St Michel (siège de l'enquête), La Couronne, Nersac, Chabrac, Chirac, St Amant de Nouère, St Amant de Boixe, St Saturnin, St Genis d'Hiersac, Echallat, Montignac sur Charente, Vars, Marsac, Manot, St Claud, St Laurent de Cérés, et Le Grand Madieu.

Il pourra formuler ses observations sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de St Michel ou y adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Bernard DOUTEAU, Commandant de la Police Nationale en retraite, désigné par le Tribunal administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de St Michel, aux jours et heures suivants :

Lundi 7 mars 2016	de 9h à 12h
Mardi 15 mars 2016	de 14h à 17h
Mercredi 23 mars 2016	de 9h à 12h
Vendredi 1 ^{er} avril 2016	de 14h à 17h
et Jeudi 7 avril 2016	de 14h à 17h

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, Monsieur Didier LABREGERE, Lieutenant-Colonel en retraite.

Toute demande complémentaire sur le projet peut être adressée au porteur du projet : SAS PAPERIE ST MICHEL, avenue de l'industrie, 16470 St Michel.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales) et dans les mairies susmentionnées concernées par l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision d'autorisation ou de rejet sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

.../...

Cet avis d'enquête, et le dossier de demande d'autorisation seront consultables sur le site internet de la Préfecture, à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (Politiques Publiques/Environnement-Chasse/DUP/ICPE-IOTA).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le représentant de la SAS PAPERIE ST MICHEL, certifie que le modèle d'avis ci-dessus a été établi selon les caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, et affiché du 20 février 2016 au 7 avril 2016 sur les lieux prévus dans l'enceinte de la Papeterie, sur les voies d'accès à celle-ci, et aux abords des zones d'épandage projetées, en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral d'enquête publique du 10 février 2016.

A St Michel, le

Le Représentant,

A adresser à : Préfecture de la Charente
Direction des Collectivités Locales et des procédures Environnementales
Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales